



DÉPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
COMMUNE DE BÂLINES

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Votants
15	14	15

Vote
À l'unanimité
Pour : 15
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire :

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 25/03/2026

ID : 027-212700363-20260320-BD13_2026-DE

S2LO

L'an 2026, le vingt mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Bâlines s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maire AUFFRET, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026.

Présents : AUFFRET Max, AUFFRET Nathan, BOUCHERIE Aurore, CAPITAIN Anne-Laure, CARMAUX Vanessa, CHENEAU Jérémy, CHEVALIER Alexandra, DUPONT Laurence, PASQUIER Thomas, PICHOU Quentin, RAIMBOURG Isabelle, ROCHARD Bertrand, SPOTBEEN Josette, WYART Rémy

Excusé(s) : ROULAND Patrice (pouvoir à AUFFRET Max)

Absent(s) :

Invité(s) : LÉOMENT Sandrine (Secrétaire Générale de mairie)

Secrétaire de séance : DUPONT Laurence

BD13_2026 – DÉLIBÉRATION PROCÉDANT À LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article article 5.1.2.2 des statuts du Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique ;

Considérant qu'il convient de désigner 1 représentant la commune ;

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Considérant que par dérogation, prévue à l'article L. 5211-7, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

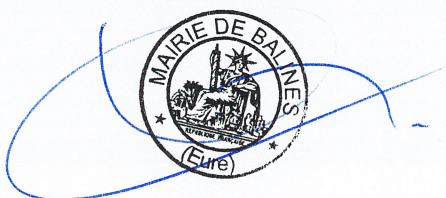
- Décide de ne pas procéder aux nominations par un vote à bulletin secret
- **Désigne :**

Monsieur AUFFRET Nathan : 15 voix

Pour copie conforme

Bâlines, le 20 mars 2026

Le Maire
Max AUFFRET



La Secrétaire de séance
Laurence DUPONT